



Vente de produits dans una association

Par **graindciment**, le **28/07/2017** à **20:36**

Bonjour

Nous sommes une petite association droit local Moselle 1908 "club photo" moins de 20 membres

Pour promouvoir notre patrimoine local nous réalisons et mettons en vente des cartes postales en petites séries Maxi 250 cartes par série et pour l'instant une vingtaines de séries
Nous les faisons réaliser pour environ 25 cts l'unité et nous les revendons dans des magasins et syndicats de tourisme locaux entre 50 et 60 cts l'unité.

Ma question pouvons nous continuer à produire et vendre d'autres cartes? A savoir que nous tenons la comptabilité des tous les mouvements financiers et les comptes sont soumis pour quitus lors de l'AG après avoir été vérifiés par 2 commissaires aux comptes externes à l'association.

Nos activités financières ne dépasse jamais 5000€ par ans

Merci pour vos conseils

Bon dimanche